

**Le 30 octobre 2018**

[Traduction]

### **Finances du gouvernement**

**M. Higgs** : Merci, Monsieur le président. Il y a six jours, la Banque du Canada a haussé d'un quart de point son taux d'intérêt de référence. Les personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de l'incidence qu'une telle hausse aura bientôt sur le budget de leur ménage. Quand les taux augmentent, les paiements sur la dette augmentent aussi. L'incidence que cette hausse du taux aura sur la province devrait également nous préoccuper, car, au cours des quatre dernières années, le premier ministre a dépensé de l'argent encore plus vite qu'il a haussé les taxes et impôts. La récente promesse d'équilibrer le budget plus tôt que prévu n'a été faite que par désespoir. Le premier ministre peut-il expliquer comment les gens du Nouveau-Brunswick sont censés croire en sa capacité de respecter cette nouvelle promesse budgétaire? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Gallant** : Monsieur le président, j'aimerais d'abord joindre ma voix à celle du chef de l'opposition et de tous mes collègues de l'Assemblée législative pour exprimer nos plus sincères condoléances à la communauté juive et à toutes les personnes qui ont été touchées par la tragédie survenue à Pittsburgh. Cette tragédie nous rappelle qu'il faut être vigilant et faire tout notre possible pour promouvoir l'inclusion et la diversité, et, bien sûr, la force de ces valeurs doit vaincre la peur qu'un grand nombre de personnes essaient de répandre en commettant de tels actes horribles.

Monsieur le président, nous avons dit très clairement que mettre plus d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick constituait une priorité pour notre gouvernement. Voilà pourquoi nous avons augmenté le salaire minimum, bonifié le RPC et fait avancer l'équité salariale. Voilà pourquoi nous avons demandé aux mieux nantis du Nouveau-Brunswick, la tranche de 1 %, de payer un peu plus d'impôts afin que nous puissions investir dans des domaines importants qui peuvent aider à mettre de l'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick. En outre, oui, Monsieur le président, nous avons réduit le déficit chaque année. Nous l'avons réduit de plus de la moitié depuis notre arrivée au pouvoir, et notre gouvernement est responsable du premier excédent budgétaire de la province en une décennie.

[Original]

**M. Higgs** : C'est la cinquième fois depuis l'été passé qu'il y a une augmentation du taux de la Banque du Canada. C'est le taux le plus élevé depuis près d'une décennie. Pendant plus d'un an, le premier ministre a vu que le taux en question augmentait, mais il n'a rien fait. Les agences de notation devraient-elles accorder leur confiance à un discours du trône désespéré qui sert seulement à équilibrer le budget en dernier recours?



**L'hon. M. Gallant** : En effet, depuis que nous avons formé le gouvernement, nous travaillons fort afin d'aborder la question de la situation financière de la province. Pour ce faire, nous avons concentré nos efforts afin de faire croître l'économie.

Nous nous sommes concentrés sur la croissance économique parce que cela nous aide à avoir davantage de recettes pour investir dans l'éducation, dans la santé et dans d'autres mesures qui nous aideront à faire croître l'économie. Bien sûr, cela nous aide aussi à réduire le déficit. En effet, depuis que nous avons formé le gouvernement, nous avons réduit de plus de moitié le déficit, à un point tel que nous avons eu un excédent budgétaire pour la première fois en 10 ans. C'est arrivé sous le règne de notre gouvernement.

Encore une fois, durant notre mandat, notre cote de crédit avec une des agences est demeurée stable. Cette agence nous a quand même dit de surveiller certains éléments. Toutefois, notre cote de crédit est quand même demeurée stable, parce que les gens ont vu que l'économie est en train de croître, que le déficit est en train de diminuer et que nous avons eu un excédent budgétaire pour la première fois en 10 ans.

[Traduction]

**M. Higgs** : Monsieur le président, les agences de notation n'y croient pas. Au début de l'année, Dominion Bond Rating Service a modifié la perspective de la cote de la province pour la faire passer de stable à négative. Travis Shaw, vice-président des finances publiques à Dominion Bond Rating Service, a dit que, après avoir modifié la tendance, l'agence espérait voir une volonté d'améliorer la situation d'ici à un an environ. Autrement, la province pourrait être contrainte de payer des intérêts plus élevés.

Toutefois, dans sa plateforme électorale, le premier ministre n'a pas tenu compte du fait et a reporté l'équilibre budgétaire à 2021. Je demande maintenant au premier ministre comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être certains qu'il comprend notre situation financière et les dommages qu'ont causés les quatre années où son gouvernement a imposé et dépensé. Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Gallant** : Monsieur le président, les agences de notation continuent de donner à notre province la cote stable qu'elles lui ont donnée au cours des quatre dernières années. Une seule a dit que la perspective était négative, tout en maintenant la même cote stable. La raison est que, selon nous – nous ne pouvons certainement pas parler au nom des agences de notation –, nous avons réussi à faire croître l'économie et à faire des investissements stratégiques dans la mise en valeur de la main-d'oeuvre, dans l'éducation et dans les soins de santé. Monsieur le président, nous avons accompli tout cela en réduisant le déficit de plus de la moitié et en enregistrant le premier excédent budgétaire que notre province ait connu en 10 ans.

Monsieur le président, cela étant dit, nous comprenons que les gens du Nouveau-Brunswick nous ont envoyé un message très clair le soir des élections. Ils veulent que nous travaillions



davantage en collaboration avec les autres partis, et il est clair que plusieurs autres partis, ainsi que le chef de l'opposition lui-même, ont dit que nous devrions avoir un budget équilibré plus tôt. Monsieur le président, nous écouterons et nous travaillerons avec les autres partis politiques pour y arriver, mais nous veillerons aussi à investir davantage dans l'éducation et les soins de santé. C'est bien plus important que les résultats financiers.

### Soins de santé

**M<sup>me</sup> Anderson-Mason** : Monsieur le président, je veux adresser mes questions au ministre responsable de l'Égalité des femmes, soit le premier ministre. Dans le *Telegraph-Journal* de samedi, nous avons appris que les victimes d'agression sexuelle à Grand Manan devraient se rendre sur le continent si elles veulent fournir des preuves qu'elles ont été violées. C'est ce qu'aurait dit un cadre supérieur du Réseau de santé Horizon. J'aimerais demander au premier ministre s'il pense que priver les gens de Grand Manan de l'accès à un tel service peut être justifié d'une façon ou d'une autre. Comment le premier ministre actuel justifie-t-il la décision de son gouvernement?

**L'hon. M. Bourque** : Merci, Monsieur le président. Une chose est certaine : Nous déplorons que tout genre de victime de viol ou de tout autre type d'agression... C'est tout à fait déplorable, et, nous, au ministère de la Santé, nous voulons nous assurer d'avoir les bonnes mesures en place et les bons moyens pour que tout le monde puisse avoir accès au bon traitement. Je peux vous assurer que la situation a été étudiée et que nous surveillons de près toute l'affaire. Nous en discutons avec le réseau Horizon. Nous cherchons des façons d'améliorer notre système, et la région en question en fait partie. Je peux assurer à la Chambre que nous continuerons d'étudier la question et de fournir les meilleurs services possible. Merci, Monsieur le président.

[Original]

**M<sup>me</sup> Anderson-Mason** : La dernière traversée de la journée part à 19 h. Si une personne est victime d'une agression sexuelle le soir, elle devra attendre toute la nuit pour prendre le traversier. Elle ne peut pas se laver, changer de vêtements ou se brosser les dents et elle ne peut pas aller à la salle de bain. Puis, après un trajet en traversier, elle doit conduire jusqu'à Saint John pour y passer l'examen médico-légal pour agression sexuelle. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait de Grand Manan une priorité absolue de sorte à avoir sur place du personnel infirmier spécialisé en traitement des victimes d'agression sexuelle?

**L'hon. M. Bourque** : Encore une fois, je veux simplement dire que, évidemment, tout acte de violence et d'agression, en particulier d'agression sexuelle, est quelque chose qui est hautement déploré. Nous devons condamner toutes les sortes d'activités de ce genre.

Je me permets aussi d'offrir toute ma sympathie à la communauté juive de Pittsburgh et de partout dans le monde.



Toutefois, pour revenir à la question, comme je l'ai expliqué, nous voulons nous assurer que nous avons les meilleures procédures en place pour que les femmes victimes d'une telle agression puissent être traitées le plus rapidement possible. Nous poursuivons les discussions avec les réseaux de santé, Horizon et Vitalité, pour faire en sorte que toutes ces femmes puissent être traitées le plus rapidement possible. Car, effectivement, elles vivent un traumatisme — nous le reconnaissons —, et il est important que nous les traitions le plus rapidement possible, pour que, effectivement, les choses se passent comme il faut.

[Traduction]

**M<sup>me</sup> Anderson-Mason** : Monsieur le président, je crains que le manque de services infirmiers spécialisés en traitement des victimes d'agression sexuelle à Grand Manan entraîne le non-signalement de cas d'agression sexuelle. Voilà le pire scénario envisageable. Dans le journal de lundi, une correction a été apportée aux excuses présentées par le Réseau de santé Horizon au sujet de l'absence d'un plan pour fournir le service à Grand Manan. Les excuses présentées lundi différaient de celles présentées samedi, mais il s'agissait tout de même d'excuses. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que, au lieu d'avancer des excuses, nous devrions chercher une façon de fournir le service à Grand Manan — le plus tôt possible?

**L'hon. M. Bourque** : Encore une fois, nous sommes au courant de la situation. Nous travaillons avec Horizon. Je dois dire que, comme nous le savons tous, les régies régionales de la santé sont responsables du fonctionnement du système de soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick, et le réseau Horizon est ainsi responsable des services sur l'île Grand Manan. Nous travaillons avec Horizon pour que les services soient fournis de la meilleure façon possible. Nous examinons certaines options. Nous en discutons avec les gens d'Horizon et nous voulons veiller à ce que — évidemment avec la collectivité de Grand Manan... Je peux assurer à la Chambre que des mesures seront prises pour que les meilleurs soins possible soient dispensés non seulement aux gens de Grand Manan, mais à toutes les personnes de la province, surtout à celles qui vivent une situation traumatisante du genre. Merci, Monsieur le président.

### Services de soutien familial

**M<sup>me</sup> Shephard** : En 2016, durant l'étude des prévisions budgétaires, j'ai posé en toute impartialité à la ministre alors responsable des dossiers touchant les familles et les enfants des questions sur des modifications de la *Loi sur les services à la famille* qui visaient le soutien aux familles élargies. À l'époque, la ministre, députée de Moncton-Sud, nous a dit que d'autres modifications étaient en cours d'élaboration et seraient proposées très bientôt, soit avant la fin de l'année. Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi nous devrions avoir confiance en lui, puisque son gouvernement n'a même pas réussi à donner la priorité à une politique favorable aux enfants et aux gens ordinaires du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement n'y a jamais accordé la priorité, Monsieur le président.

**L'hon. M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. Encore une fois, la sûreté et la sécurité des enfants de notre province sont des priorités absolues. Je veux remercier les quelque



1 600 employés de Développement social qui continuent de travailler pour les gens de notre province, surtout pour les enfants et les personnes les plus vulnérables. Même si la mesure législative n'a pas été présentée à l'Assemblée au cours de la dernière année, nous continuons à prendre des mesures à cet égard.

Nous voulons que les enfants demeurent dans leur collectivité. Nous voulons que les enfants qui, pour des raisons de sécurité, ne peuvent pas habiter avec leurs parents puissent tout de même rester au sein de leur famille, et nous continuerons de travailler dans ce sens. Nous sommes prêts à aller de l'avant à cet égard. Une fois que la session de l'Assemblée législative sera bien entamée, nous voulons faire en sorte que des mesures législatives soient présentées en ce qui concerne la famille élargie. Nous pouvons être assurés que c'est actuellement la démarche qui est suivie, Monsieur le président. Nous voulons que les enfants demeurent dans leur collectivité, avec des membres de leur famille.

**M<sup>me</sup> Shephard** : L'année suivante, soit en 2017, durant l'étude des prévisions budgétaires, j'ai posé des questions au ministre des Familles et des Enfants de l'époque, c'est-à-dire le ministre actuel et député de Fredericton-Nord. Les questions étaient presque identiques à celles que j'avais posées en 2016. Il a donné, mot pour mot, la même réponse que l'ancienne ministre. Le ministre est même allé plus loin en disant aux médias que les modifications seraient apportées très bientôt, dans les moindres délais, soit dans quelques semaines et non des mois. Malheureusement, cela ne s'est pas produit non plus.

Le premier ministre nous dirait-il pourquoi nous devrions avoir confiance en lui, puisqu'il n'a même pas réussi à donner la priorité à nos familles les plus vulnérables?

**L'hon. M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. Je peux rassurer les gens de la province sur le fait que le modèle de prise en charge par la famille élargie est suivi en ce moment même. Bien que les dispositions législatives à cet égard ne soient pas en vigueur, nous les mettons en application. Je veux remercier, encore une fois, le personnel de Développement social qui veille à ce que le tout soit mis en oeuvre.

Pour ceux qui ne connaissent pas le programme de prise en charge par la famille élargie, c'est un programme pour les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille, car ils n'y seraient pas en sécurité. Les enfants ont la possibilité de rester au sein de leur collectivité et surtout de rester dans leur famille. C'est ce qui se passe en ce moment, et nous continuerons de travailler avec les personnes vulnérables pour assurer la sûreté et la sécurité des enfants. Merci.

**M<sup>me</sup> Shephard** : Le gouvernement actuel a eu l'occasion de collaborer. En fait, j'irais même jusqu'à dire que les élections de 2014 ont donné au ministre l'occasion de comprendre que l'électorat était fragile. Les parlementaires d'en face avaient alors formé le gouvernement par moins de 300 votes répartis dans quatre circonscriptions.

Le gouvernement a toutefois choisi de faire fi des mesures législatives qui comptaient pour bien des gens, des mesures législatives sur lesquelles j'avais attiré son attention de façon impartiale.





J'ai déployé de grands efforts pour que mon approche soit impartiale afin que le gouvernement prenne le sujet au sérieux. Il en a simplement fait fi. Les parlementaires du côté du gouvernement ont certainement montré dans le passé qu'ils ne souhaitaient pas obtenir l'apport des autres partis, par conséquent, comment pouvons-nous croire que le gouvernement actuel fera preuve de collaboration et d'impartialité à l'avenir?

**L'hon. M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. Il est dommage que les gens de l'opposition tiennent de tels propos. Nous avons tenu compte de leur apport. En fait, il y a en ce moment même une prise en charge par les familles élargies, je ne sais pas combien de fois je dois le dire. Le programme de prise en charge par la famille élargie est mis en application en ce moment même et il l'a toujours été.

Quand les activités de l'Assemblée législative seront bien entamées, nous veillerons à adopter les mesures législatives en question. Il est question de collaboration. Voilà l'approche que nous voulons adopter. D'ailleurs, nous agissons. Voilà pourquoi nous avons engagé M. Savoury, de la Nouvelle-Écosse, pour qu'il examine toutes nos politiques liées à la sécurité des enfants de la province. Il en était question dans le discours du trône. Nous voulons prendre soin de nos personnes les plus vulnérables, ce qui comprend les enfants de la province.

**M. Coon** : En mai 2016, cinq enfants ont été retirés de leur domicile à Saint John quand des shérifs se sont rendu compte qu'ils vivaient dans un appartement sordide, rempli de déchets et d'excréments et qu'ils avaient très peu de nourriture. Les gens du ministère du Développement social connaissaient la famille depuis quatre ans. La situation a amené le ministre des Familles et des Enfants à engager George Savoury pour qu'il examine tout notre système de protection de l'enfance. Le gouvernement a en sa possession un rapport depuis deux ou trois mois déjà. Dans ma circonscription, des parents et des grands-parents ont récemment communiqué avec moi au sujet de cas inquiétants liés à la protection de l'enfance et à l'égard desquels ils se sont heurtés à des obstacles en essayant de protéger les enfants. Voici ma question : Le ministre des Familles et des Enfants déposera-t-il le rapport Savoury à l'Assemblée législative d'ici à demain, au plus tard?

**L'hon. M. Horsman** : Comme je l'ai dit relativement aux questions de la députée d'en face, le tout est mis en application, et nous avons pris des mesures dès que nous avons été mis au courant de la situation. Je ne peux pas parler de cas précis, mais nous, au ministère du Développement social, avons retenu les services de M. Savoury pour que la sécurité des enfants dans la province soit la priorité absolue. Il a fallu plus de temps que prévu pour préparer le rapport, simplement parce que nous voulions que l'examen soit exhaustif et ne touche pas qu'à une seule question. Nous avons tout examiné, et le rapport devrait être présenté bientôt. Nous ne l'avons pas encore vu. Encore une fois, dès que le rapport sera mis à notre disposition, nous le présenterons certainement. Merci, Monsieur le président.

**M. Coon** : Merci, Monsieur le président. Eh bien, le ministère du Développement social a le rapport Savoury en main depuis deux ou trois mois. Quand le ministre a pris connaissance de la détresse des cinq enfants qui vivaient dans des conditions horribles dans leur domicile de Saint



John, il a dit qu'il était probablement la personne la plus indignée de la province. Pendant une période de questions de février dernier, le ministre a promis de faire toute la lumière sur la situation et de rendre le rapport public. Il y a huit mois de cela. Son ministère a le rapport depuis deux mois, Monsieur le président. Je demande encore une fois ceci au ministre : Le ministre des Familles et des Enfants peut-il promettre de déposer le rapport Savoury à la Chambre au plus tard demain?

**L'hon. M. Horsman** : Quand nous avons été mis au courant de la gravité de la situation, j'étais la personne la plus indignée de la province. Monsieur le président, encore une fois, nous avons agi immédiatement. Nous avons engagé M. Savoury, comme d'autres provinces l'ont fait, afin d'assurer la sécurité de tous les enfants de la province. Je n'ai pas encore vu les conclusions du rapport, mais dès que j'en prendrai connaissance, je serai tout à fait disposé à vous les communiquer. Je peux vous dire que nous voulons — c'est la priorité du gouvernement actuel — accorder la priorité absolue à la sécurité des enfants. Merci.

### **Ambulance Nouveau-Brunswick**

**M. Austin** : Merci, Monsieur le président. Je suis sûr que la plupart d'entre nous sont au courant du tragique accident qui a coûté la vie à un jeune garçon en fin de semaine à Lamèque. Je présente mes condoléances les plus sincères à sa famille. Je pense pouvoir parler au nom de tout le monde.

L'article nous apprend qu'une ambulance a encore une fois mis 38 minutes à arriver sur les lieux. Monsieur le président, de nos jours, au Nouveau-Brunswick, il arrive fréquemment que des personnes attendent 35, 40, 50 minutes ou plus pour obtenir des services d'urgence. Voici la question que je pose au premier ministre : Pense-t-il qu'il est acceptable d'attendre 35 minutes ou plus après avoir composé le 911 avant qu'un travailleur paramédical n'arrive sur les lieux?

**L'hon. M. Bourque** : Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, j'offre nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de la victime du tragique accident. Évidemment, je ne peux pas parler de cas particuliers, mais les cas comme celui-ci sont tragiques, et j'offre nos plus sincères condoléances aux proches de la victime.

Pour répondre directement à la question : Non, la situation n'est pas acceptable. Elle n'est pas acceptable, car nous avons clairement indiqué à Ambulance Nouveau-Brunswick que le temps d'attente dans les régions rurales est fixé à 22 minutes. Nous exigeons que l'entreprise respecte les normes fixées et nous continuerons à exiger qu'elle les respecte parce que ce sont les normes qui s'imposent. En outre, nous voulons nous assurer d'avoir les meilleurs taux possible. Nous faisons du bon travail. Je crois que nous faisons du bon travail.

Cela dit, nous savons que, malheureusement, des situations du genre se produisent parfois. Nous travaillons sans relâche pour que de telles situations ne se reproduisent plus. Nous



poursuivrons nos efforts en ce sens, car nous estimons que les gens du Nouveau-Brunswick méritent le meilleur réseau de travailleurs paramédicaux possible. Merci.

**M. Austin** : Néanmoins, Monsieur le président, comme nous l'avons entendu à la lecture du discours du trône, dans lequel il est question des temps d'attente pour les services d'ambulance, nous entendons des mots comme « examen », « consulter » et « étudier ». Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas besoin d'autres études ni d'autres examens. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin que des mesures soient prises. Je demande au gouvernement ce qui suit : Approuveriez-vous et appliqueriez-vous effectivement la décision de l'arbitre et accorderiez-vous à nos travailleurs paramédicaux actuels le statut d'employés permanents à temps plein pour que nous puissions mettre fin aux temps d'attente qui sont ridicules?

**L'hon. M. Bourque** : Merci, Monsieur le président. Eh bien, une chose est certaine. Nous voulons agir aussi vite que possible pour ce qui est d'assurer l'excellence du réseau des travailleurs paramédicaux. Il ne faut pas oublier, en ce qui concerne la situation entourant le jugement, que deux différentes décisions ont été rendues. Nous avons une ordonnance de la cour et une décision de l'arbitre. Nous demandons maintenant une révision pour savoir quelle décision nous devons respecter. Nous continuerons dans ce sens.

Entre-temps, nous demandons la collaboration de tous les partis pour trouver ensemble des solutions qui, grâce à la révision, nous permettrons rapidement... Nous parlons d'une période de révision de six semaines. Ce n'est pas long, compte tenu du fonctionnement de notre système. Dès que la révision sera terminée, nous prendrons des mesures concrètes et rapides pour que notre système s'améliore vraiment. Merci.

## Cannabis

**M. Wetmore** : Merci, Monsieur le président. Je tiens à dire au premier ministre que je suis déçu du fait que, pendant la semaine où le cannabis à des fins récréatives est devenu légal au Nouveau-Brunswick, aucune campagne sur les dangers que le cannabis présente pour la santé n'a eu lieu dans nos écoles publiques. Nos enfants et nos jeunes ont été bombardés de toutes parts de messages sur le cannabis. Dans les journaux, dans les médias grand public et sur le Web — littéralement partout — il était question de cannabis. Nos enfants étaient le plus attentifs qu'ils pouvaient l'être, mais aucun effort de sensibilisation n'a été entrepris. À mon avis, il s'agissait, au mieux, d'une occasion manquée et, au pire, d'une négligence. Le premier ministre expliquerait-il comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent avoir confiance en un gouvernement qui a complètement raté la cible en ce qui concerne la sécurité publique, la santé et l'éducation?

**L'hon. M. Kenny** : Merci, Monsieur le président. Comme nous le savons, un changement s'est produit, mais le ministère de l'Éducation a fait preuve de beaucoup d'initiative en informant les élèves, à partir de la maternelle d'ailleurs, des enjeux de santé liés, par exemple, aux drogues et au cannabis. Le ministère le sait bien. Nous avons eu des occasions, au niveau des districts, de





la direction et du personnel enseignant de nos écoles, de nous entretenir avec les gens de Santé publique et du ministère de la Sécurité publique et avec de nombreux fonctionnaires pour traiter de la façon dont nous lancerons la campagne au sein de notre système scolaire. Le système scolaire et le ministère de l'Éducation ont agi de façon très proactive en veillant à ce que le personnel enseignant ait les renseignements nécessaires. Je veux aussi vous informer que, partout dans la province, un certain nombre de campagnes publicitaires sont en cours pour présenter les enjeux liés au cannabis. Nous agissons de façon très proactive.

**M. Wetmore** : Lors de notre dernière rencontre avec la médecin-hygiéniste en chef, elle nous a informés qu'il n'y avait aucun programme d'éducation officiel dans le système scolaire public.

Notre province a attiré l'attention de tout le pays en enfreignant les règles régissant la publicité sur le cannabis. Encore une fois, le gouvernement Gallant nous a placés sous les feux des projecteurs, à l'échelle nationale, de façon négative. Le premier ministre pourrait-il expliquer comment une telle situation a pu se produire? Les règles de Santé Canada en matière de publicité sur le cannabis sont très claires. Le gouvernement Gallant a eu amplement le temps de se préparer pour la vente du cannabis, ce qui comprend la conception du site Web et des publicités. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils avoir confiance en un premier ministre et en un gouvernement qui, encore une fois, n'ont pas réussi à réaliser quelque chose de positif pour les personnes de la province?

**L'hon. M. Gallant** : Monsieur le président, je suis sûr que Brian Harriman se fera un plaisir de répondre à de telles questions, étant donné que, à titre de chef de la direction, il dirige Cannabis NB.

Je peux vous dire que, en tant que premier ministre, je dénonce le fait qu'une telle situation ait pu se produire. Les médias m'ont certainement informé qu'il pouvait y avoir un problème en ce qui concerne le site Web, ce à quoi le député d'en face fait allusion, je pense. Si jamais Cannabis NB, une société de la Couronne, enfreignait la loi, je dénoncerais bien sûr le fait immédiatement. Je suis content d'entendre que la société apporte les changements nécessaires, si ce n'est déjà fait, afin de se conformer à la loi.

J'ai dit ce jour-là, cependant, que nous devons reconnaître que le cannabis, maintenant que le gouvernement fédéral l'a légalisé à des fins récréatives, entraîne un changement politique important. Il y aura des défis et des accrocs. Le mieux que nous puissions faire, en tant que représentants des gens du Nouveau-Brunswick, c'est de travailler ensemble afin de réparer ces accrocs et d'assurer une transition en douceur, tout en garantissant la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et en profitant de certains des emplois que générera la production du cannabis.

**M. Wetmore** : Merci, Monsieur le président. Quand le député de Quispamsis sera premier ministre, je vous garantis que M. Harriman se présentera dans son bureau pour expliquer ce qui s'est passé.



À la fin du mois dernier, l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick a tenu son assemblée générale annuelle, et le cannabis était à l'ordre du jour. Plus précisément, il a été question des façons d'assumer les coûts liés à l'incidence financière qu'aura le cannabis sur les services de protection, comme les services de police. Les municipalités ont demandé à recevoir 44 % des recettes provinciales provenant de la marijuana. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils avoir confiance en un premier ministre qui, pendant un an et demi, savait que la légalisation aurait lieu, mais n'a rien mis en place pour les municipalités?

**L'hon. M. Gallant :** J'ai eu l'occasion, de concert avec le député de Shippagan-Lamèque-Miscou, de rencontrer de nombreux représentants et dirigeants de municipalités et collectivités partout dans la province. D'autres députés de notre gouvernement ont pu en faire autant. Je peux vous dire que je leur ai très clairement dit que notre gouvernement était prêt à partager avec les municipalités les recettes de la vente du cannabis.

De plus, j'ai très clairement dit que, pour ce qui est du partage des recettes avec tous les paliers de gouvernement, y compris les municipalités et le gouvernement fédéral, il était important que ce partage s'appuie sur des faits. Il est important qu'il s'appuie sur les coûts que chaque palier de gouvernement assume parce que le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis. Nous voulons entreprendre un processus très exhaustif afin de calculer les coûts fixes et les coûts permanents qu'assumeront tous les paliers de gouvernement, en vue de diviser convenablement les recettes par la suite pour nous assurer de compenser les coûts qu'assument les divers paliers de gouvernement. Nous ferons tout ceci en assurant la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick maintenant que le cannabis est légal.

### Contrats du gouvernement

**M. Higgs :** Les secrets qui entourent le contrat avec Medavie pour les soins à domicile suscitent beaucoup de préoccupations. Nous ne savons pas exactement quels indicateurs seront en place pour protéger les personnes du Nouveau-Brunswick et nous servir de base pour évaluer le contrat. Je sais que de nombreux parlementaires se sont sentis exclus parce que le processus était entouré de secrets et s'est déroulé à huis clos. Avant que nous, à la Chambre, accordions notre confiance à des personnes pour qu'elles prennent les rênes durant la nouvelle ère de collaboration, il serait utile de savoir si elles relayeront les faits et l'information afin d'établir une vraie collaboration. Le premier ministre aimerait-il nous inspirer confiance relativement à son engagement de collaborer en revenant sur sa décision de ne pas révéler le contrat intégral à la Chambre? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Gallant :** Pour les nouveaux parlementaires, je pense qu'il est important de passer en revue les faits et d'en établir la chronologie. Il faut leur rappeler que Medavie accomplit un travail important pour la province en s'occupant notamment de l'administration du régime médicaments, une responsabilité que le ministre de la Santé de l'époque, l'actuel député de Rothesay, lui a confiée sans mise en concurrence. L'administration de ce régime a été confiée à Medavie sans mise en concurrence pour que l'organisme devienne effectivement responsable du régime médicaments instauré par la province.



Nous avons conclu avec Medavie un contrat assorti de conditions très claires que l'organisme doit remplir pour pouvoir poursuivre le travail que nous lui avons confié. Nous avons rendu public ce contrat. Il est caviardé à certains endroits parce que nous devons, bien sûr, respecter les règles et les lois en matière de confidentialité et de protection de la vie privée. Les mesures visent les sociétés, mais surtout les personnes, bien sûr. Monsieur le président, parmi les conditions, il faut notamment que l'organisme réduise de 15 % les temps d'attente des patients qui reçoivent des services extra-muraux et les temps d'attente pour obtenir des soins de santé aux urgences, et il doit augmenter...

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

### Impôt foncier

**M. Higgs :** Ma prochaine question porte sur l'impôt foncier. Le premier ministre se souvient sans doute de la dernière session, où nous avons un régime d'impôt foncier défaillant. Je ne veux pas revenir sur le scandale des fausses évaluations foncières, mais je veux poser une question à propos d'un allègement fiscal pour les familles dont les parents travaillent. Le régime coûte trop cher, et trop de familles le trouvent imprévisible. Je n'ai pas vu dans le discours du trône beaucoup d'engagements fermes de faire les choses différemment. Quels détails le premier ministre peut-il nous donner pour que nous ayons confiance dans sa capacité de gérer le dossier? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant :** Pour ce qui est de notre système d'évaluation foncière, c'est très important de souligner qu'il y a des problèmes. Ces problèmes ont causé des erreurs pendant des années, des années et des années. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux. C'est pourquoi nous avons effectivement demandé à la vérificatrice générale de faire une analyse de la situation et de formuler des recommandations en vue de nous assurer que nous avons le meilleur système possible à offrir aux gens du Nouveau-Brunswick.

Je peux vous dire que notre gouvernement appuie totalement les recommandations de la vérificatrice générale et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les instaurer très rapidement, parce que nous comprenons à quel point le système d'évaluation foncière est important pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous comprenons aussi que les erreurs qui se sont produites dans ce système pendant des années, même des décennies, ont causé au minimum des difficultés et des désagréments à plusieurs personnes au Nouveau-Brunswick. C'est la raison pour laquelle nous allons instaurer et mettre en oeuvre les recommandations de la vérificatrice générale le plus rapidement possible.

[Traduction]

**M. Higgs :** Un autre aspect du régime d'impôt foncier est la double imposition régressive, laquelle touche le plus durement les locataires, car un taux d'impôt foncier additionnel leur est



imposé. Dans le discours du trône, le problème est enfin reconnu, et le premier ministre nous demande de lui faire confiance en ce qui concerne la mise en oeuvre de la politique en question. En 2016, son gouvernement a toutefois annulé la réduction de l'impôt provincial sur les biens locatifs, ce qui contredit ses propos d'aujourd'hui. Le premier ministre croit-il avoir commis une erreur en 2016, et si ce n'est pas le cas, que peut-il nous proposer pour nous donner l'assurance qu'il peut maintenant gérer le dossier? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M. Gallant :** Monsieur le président, à mon avis, j'ai été très clair et je vais encore une fois être clair : Le soir des élections, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont communiqué un message très ferme. Je pourrais affirmer qu'ils l'ont adressé à notre parti et aux Conservateurs, étant donné qu'aucun de nos partis n'a obtenu un gouvernement majoritaire. Selon l'un des messages implicites transmis, il nous faut collaborer beaucoup plus que nous ne l'avons jamais fait. Nous avons donc été à l'écoute de la population néo-brunswickoise et, en toute humilité, nous acceptons le fait qu'elle a toujours raison.

Monsieur le président, nous ne ménagerons aucun effort pour appliquer ce que la population du Nouveau-Brunswick nous a demandé de faire et nous travaillerons avec d'autres partis politiques. Nous devons, entre autres, écouter leurs idées. Nous devons, entre autres, déterminer quelles mesures ils souhaitent faire avancer et examiner les plateformes respectives. Monsieur le président, le programme coopératif et progressiste du gouvernement est présenté dans le discours du trône, et la grande majorité des éléments qui le composent proviennent de la plateforme d'au moins deux partis politiques. Monsieur le président, l'examen de ce qu'on appelle la double imposition faisait partie des mesures suggérées dans plusieurs plateformes politiques, et c'est pourquoi il est énoncé dans le discours du trône que nous nous pencherons sur la question.

**Le président :** Pendant la dernière période des questions, le ministre des Transports a pris note de la question posée par la députée de Miramichi. On me dit qu'il a une réponse ; je cède donc la parole au ministre des Transports.

## Routes

**L'hon. M. Landry :** Merci, Monsieur le président. Voici la réponse à la question. Notre gouvernement est bien conscient que les gens dans la région de Miramichi ont hâte que se concrétise le projet de voie de contournement du côté nord, lequel est planifié depuis longtemps. Il importe de souligner qu'un projet d'une telle ampleur ne peut pas se réaliser du jour au lendemain. Le ministère a retenu les services d'un cabinet d'ingénierie pour qu'il mène une analyse technique du projet et dresse et mette à jour l'analyse de rentabilisation requise pour obtenir le financement nécessaire.

Compte tenu de la fermeture complète imminente du pont Centennial, le MTI travaille avec le service d'ingénierie de la ville de Miramichi pour dresser la liste des travaux de réfection potentiels le long de la route King George, comme l'élargissement d'intersections, l'ajout de voies de sortie et l'amélioration de la synchronisation des feux de circulation afin d'améliorer la



circulation. En plus des travaux liés à la route King George, le personnel du MTI cherche des moyens de faciliter la circulation au sein du réseau routier dans toute la région de Miramichi. Merci, Monsieur le président.

**Le président** : Madame la députée de Miramichi, vous l'ignorez peut-être, mais vous avez droit à une question à la suite de la réponse du ministre.

**M<sup>me</sup> Conroy** : Merci, Monsieur le président. J'aimerais dire que je suis reconnaissante au ministre de s'être penché sans tarder sur la question que je lui avais posée, et nous espérons pouvoir remédier à la situation dès que possible. Merci.

[Original]

**L'hon. M. Landry** : J'étais content, ce matin, de voir la députée de Miramichi à mon bureau pour lui donner toutes les réponses dont elle avait besoin. C'est un problème assez complexe, et il y a beaucoup de choses à faire.

Comme vous le savez, notre ministère et notre gouvernement ont toujours été extrêmement proactifs en ce qui a trait aux inquiétudes des gens dans leur région. Donc, si jamais il y a d'autres personnes qui ont des questions d'ordre technique à me poser, je les invite à me parler. Je les amènerai avec moi au bureau du ministère pour que les fonctionnaires puissent répondre directement à leurs questions. Merci, Monsieur le président.

